ASBL ROPI www.ropi.be

## Convention d'adhésion à l'asbl Ropi

Collège des Professionnels ou des Associations / Institutions

Entre l'asbl Ropi,	
dont le siège social est établi au 24 rue de G	hlin à Jemappes, représentée
par	
en qualité	de l'asbl Ropi
et le Prestataire,	
Nom / dénomination sociale:	U
Prénom:	
Adresse / siège social:	1 1 1/2 1 7 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1
N° Entreprise / Association:	
Tél:	N
E-mail:	
Site-web:	//////////////////////////////////////
Collège d'appartenance: Prestataires / Assoinutile)	ociations & Institutions (barrer la mention
La présente convention est établie en con Ropi, qui sont annexés à cette convention.	formité avec les textes fondateurs de l'asbl
Le prestataire s'engage à verser <b>une cotis</b> actif dans l'entreprise dans les plus brefs d sur le compte:  BE20 5230	
avec la communication: Cotisation	<pre><nom dénomination="" ou="" sociale=""></nom></pre>
Assemblée Générale ou à l'occasion d	ée en Ropi, à remettre en espèce lors d'une l'une rencontre avec un responsable ou le montant de la cotisation est abaissé à 10 ntreprise.
Fait à Mons, le	
Le Prestataire	L'asbl Ropi

Pour que ça tourne, Le Ropi, il faut que ça bouge!